



Déclaration préalable Comité Social Territorial du 12 février 2024

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

La crise sociale continue dans notre Pays.

Plusieurs mécontentements se font entendre, particulièrement pour les classes sociales les plus démunies.

La colère des agriculteurs s'est exprimée, la Normandie étant une grande région agricole la mobilisation y a été forte.

Une fois de plus, la réponse du gouvernement n'est pas à la hauteur, les problèmes que vivent les agriculteurs ne sont pas suffisamment reconnus.

Le Président de la République a plaidé pour l'accentuation de la rémunération « au mérite » via le projet de loi Fonction Publique porté jusqu'alors par l'ex-ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Ce nouveau projet porte entre autres la suppression de la gestion collective des carrières, l'individualisation de nos droits, la démolition du caractère unitaire du point d'indice. De cette nouvelle loi, nous n'en voulons pas !

Au moment où l'on célèbre les 40 ans du statut, la CGT demande l'abrogation de toutes les dispositions prises depuis cette date qui n'ont cessé de le détricoter jusqu'à le détruire.

Pour les fonctionnaires et agents publics l'urgence **ce sont les salaires**. Nous sommes confrontés à la stagnation de nos rémunérations depuis de nombreuses années.

L'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier ne peut en aucun cas compenser les effets de l'inflation qui se maintient à un niveau élevé.

Un nouveau gouffre entre les paroles et les actes qui éloignent encore davantage les citoyens de la classe politique.

La CGT constate la même chose au niveau local.

A propos du dialogue social, l'administration se contente de noter nos revendications sans donner suite.

Les échanges seraient intéressants si nos revendications étaient plus écoutées et de réelles négociations mises en place.

Même si la CGT n'est pas dupe, au niveau national ou régional, ce sont toujours les mêmes qui décident !

Nous avons reçu l'ordre du jour définitif de ce CST le mercredi 31 janvier

Puisque certaines de nos questions diverses n'apparaissent pas (surement un oubli) nous les réitérons ce jour afin d'obtenir une réponse de l'élue qui préside cette instance.

La CGT a revendiqué à plusieurs reprises l'augmentation de l'IFSE pour les catégories C et B qui ne sont pas au maximum des plafonds réglementaires.

La CGT reste opposée au principe de la prime au mérite, (comme vous le savez nous demandons que l'enveloppe soit répartie autrement).

Toutefois en reconnaissance du service public rendu sans interruption et de qualité lors de la crise COVID, suite à la cyber attaque de décembre 2022 ainsi que durant les évènements terroristes et des perpétuelles alertes à la bombe dans les lycées, la CGT demande que le CIA soit versé en 2024 à hauteur de 500 € à tous les agents.

Sur la prime pouvoir d'achat : à notre connaissance, aucune négociation ne s'est tenue pour discuter des montants et des critères de répartition pour cette prime « pouvoir d'achat » en excluant 70% des agents contrairement à la réponse reçue du Président suite à notre courrier post CST du 17 novembre dernier lorsque la CGT demandait l'application à l'identique de la fonction publique hospitalière et de l'Etat.

Par ailleurs, le Président s'est engagé à procéder à la mise en stage de 200 contractuels présents entre le 1^{er} septembre 2021 et le 1^{er} septembre 2024, sous réserve de leur manière de servir.

Une information précisant les critères de ce plan de déprécarisation nous a été communiquée le mercredi 7 février dernier, soit seulement 5 jours avant la tenue de l'instance.

Ces critères présentés vont bien au-delà de ce qui avait été annoncé au CST de novembre 2023 par le Président

En effet, nous apprenons que la durée cumulée des contrats doit atteindre à minima **739 jours effectifs d'activité entre le 01/09/21 et le 31/08/24**

Madame la Présidente,

Votre administration a décidé d'outrepasser la commande politique.

Nous y reviendrons plus précisément un peu plus tard dans l'instance.

A l'ordre du jour de ce CST, 3 points concernant l'évolution et la réorganisation des directions sont inscrits.

Ces perpétuelles réorganisations se font dans la précipitation, à marche forcée, sans consultation systématique des agents concernés et sollicitant souvent des cabinets externes alors que des ressources internes pourraient être mobilisées pour leurs expertises sur l'environnement et les conditions de travail.

De plus, ces réorganisations augmentent le nombre de différentiels grade-fonction alors que la CGT a revendiqué à plusieurs reprises de mettre fin à ces dispositifs qui ouvrent la porte à l'arbitraire et à des modifications d'organigrammes pour placer des agents à la tête du client.

A titre d'exemple, à la DBR une transformation de poste retirée de l'ordre du jour du CST du 2 octobre 2023 et présentée de nouveau à ce CST en noyant le poisson.

Par ailleurs, suite à la réunion préparatoire du 25 janvier, la CGT a demandé la restitution de l'étude confiée au cabinet EY qui est l'un des titulaires d'un accord cadre de prestations de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage utilisé par la DRTN.

Ce diagnostic a été présenté à la Direction générale puis à l'ensemble des agents de la DRTN lors d'un webinaire qui s'est tenu le 10 octobre 2023.

Puisqu'on nous indique dans le rapport que le bilan est satisfaisant, nous réitérons notre demande d'avoir le support du cabinet afin de disposer d'éléments concrets.

Puisque La mise en œuvre de cette nouvelle organisation se fera en plusieurs temps et que l'organigramme précis et détaillé sera présenté lors du prochain CST (mai 2024), la CGT réitère sa demande formulée lors de la préparation avec l'administration de reporter l'avis sur cette direction.

Pour conclure l'importance accordée à l'instance de la F3SCT, 3 réunions prévues en 2024, soit 9 heures par an pour 5 000 agents, soit un ratio phénoménal de 6 secondes 48 par agent, alors que le mal-être au travail est en augmentation d'après les statistiques.

La CGT espère que vous porterez une attention particulière aux éléments évoqués afin qu'un dialogue social de qualité puisse avoir lieu en 2024, tant les attentes sont nombreuses et légitimes pour assurer la suite du service public dans un contexte économique très compliqué et un manque de vision optimiste pour l'avenir.

LES ELU.ES CGT